

1. GROUPE : Ensemble pour un avenir maîtrisé

Croire aujourd'hui en la politique, est-ce encore possible ?

Les affaires, la France coupée en 4, l'élimination au premier tour du PS et des Républicains, le parti-pris des journalistes, l'abstention : tout ceci laisse perplexe.

Cette élection présidentielle aurait dû être un moment de respiration démocratique. Elle aurait dû être porteuse d'espoir, surtout après le quinquennat Hollande, catastrophique en tous points : aurait-on vu le Général de Gaulles sur un scooteur, rue du cirque, en livreur de croissants improvisé ?

Si tout ceci laisse un goût amer et donne le tournis, je crois encore en la politique LOCALE.

Myriam COMANDUCCI-CASSARINI

2. GROUPE GAUCHE : Bien vivre à Peymeinade (BVAP)

PLU : menace sur la qualité de vie des Peymeinadois !

L'enquête publique sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme) s'est terminée le 21 juillet dernier. Le choix de la période estivale, une communication succincte, des documents peu accessibles, pas toujours actualisés... cette consultation obligatoire est peu probante. Un tableau comparatif présentant les nouvelles dispositions du PLU au regard de celles qui étaient en vigueur avec le POS nous aurait semblé judicieux pour une compréhension rapide des enjeux. Face à ce constat, à la suite de certaines associations et instances publiques, nous avons mené une étude approfondie du projet afin de mettre en lumière les axes qui, selon nous, méritent une attention particulière :

L'objectif affiché par la mairie d'une population portée à 11 000 habitants dans 10 ans (8100 aujourd'hui, c'est-à-dire près de 40% de plus) ne traduit pas une volonté de développement harmonieux et équilibré. 72 % des actifs de Peymeinade (soit 2400 personnes) travaillent dans une autre commune. 3000 personnes supplémentaires, dont nombre d'actifs, sur les routes aux heures de pointe conduiront à une asphyxie totale de la route départementale. Le PLU doit être compatible avec la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA), émanation de l'Etat. Celle-ci préconise de maîtriser le développement, d'aménager l'espace et satisfaire aux besoins présents et à venir. Cette augmentation de la population qui se traduit par la construction de 1400 logements sans qu'il soit fait mention d'équipements publics supplémentaires (écoles, crèches, collèges...) est une fuite en avant.

La Chambre d'Agriculture a remis en janvier 2012 un rapport conséquent à la commune sur le potentiel de développement de l'agriculture à Peymeinade. Il en ressort que «des terrains à potentiel agronomique» ont été repérés, favorables notamment au développement de l'activité maraîchère. Cette activité est particulièrement intéressante pour la commercialisation en circuits courts. Les fruits et légumes sont en effet les produits que les consommateurs achètent plus facilement directement chez le producteur. De plus, un projet d'approvisionnement de la restauration pour les cantines scolaires pourrait être développé sur la commune avec l'installation d'agriculteurs maraîchers.» Or, la commune n'a retenu que 6 ha qui sont déjà exploités en zone agricole alors que la Chambre d'Agriculture en avait identifié plus de 30 !

L'approche environnementale du projet est bien évidemment liée au choix politique qui donne la priorité au développement économique aux dépens de la qualité de vie des Peymeinadois. On peut lire dans le rapport de présentation : «la municipalité souhaite développer les liaisons douces»- insuffisant pour la Préfecture qui répond : «il semble regrettable que la commune ne soit pas allée au-delà avec la création de liaisons douces, en particulier, afin de raccorder les quartiers sud-ouest au centre-ville».

Ce PLU ne répond donc pas à un choix environnemental. Les surfaces agricoles sont réduites au minimum et l'étalement urbain se poursuit sur des zones remarquables telles que l'entrée de ville et la Bléjarde. Si le centre-ville, parking Lebon, est adapté à une urbanisation relativement dense, il faudrait creuser l'idée d'en faire un éco-quartier.

Le développement démographique n'est pas maîtrisé et le plafond de 11 000 habitants en dix ans, qui sera dépassé selon toute vraisemblance est un objectif qui conduira à une asphyxie de la commune notamment en termes de déplacements.

Catherine Seguin-Kuratlé